



Enfants de 14 ans veut vivre chez son père

Par **Jouniaux**, le **27/08/2012** à **09:56**

Bonjour,
Je vis avec mon épouse depuis 14 ans. Nous avons deux enfants issus de notre mariage et une fille de quatorze ans du premier mariage de mon épouse. Elle vit avec nous depuis l'âge de trois mois garde validée par le divorce. Aujourd'hui, elle désire partir vivre chez son papa.
Légalement quelles sont les démarches à suivre?
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **27/08/2012** à **12:03**

Bonjour,
Elle fait sa demande auprès du juge aux affaires familiales.
Par contre, votre épouse doit aussi demander un droit de visite et d'hébergement et devra payer, à ce papa, une pension alimentaire pour l'entretien de sa fille.

Par **Jouniaux**, le **27/08/2012** à **12:08**

Merçi beaucoup